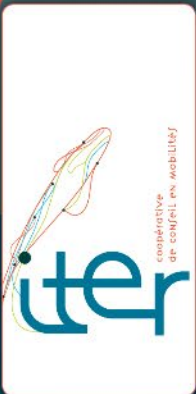


Elaboration du Plan de Mobilité Employeur de la Ville de Gennevilliers

Formulation d'un plan d'actions

Ville de Gennevilliers - version 03 du 07/11/2022



2 rue d'Austerlitz
31000 Toulouse
T / 05 62 73 53 93

18/20 rue Claude Tillier
75012 Paris
T / 01 43 72 10 09

iter@iternet.org
<http://www.iternet.org>

Sommaire

1. Rappel de la démarche
2. Rappel du processus méthodologique
3. Rappel du calendrier
4. Rappel des parts modales, des enjeux et des objectifs du diagnostic
5. Axe A : trajets domicile-travail
6. Axe B : trajets professionnels
7. Axe C : Communication, animation et concertation
8. Synthèse des actions

Rappel de la démarche

Le Plan de Mobilité Employeur s'inscrit dans le cadre d'un fort volontarisme de la ville en matière de politiques environnementales.

Ainsi, le Projet de mandat 2020-2026 vise à faire de Gennevilliers « une ville de la transition écologique », en travaillant particulièrement sur 4 thématiques opérationnelles : l'énergie, les espaces verts, les mobilités, et les déchets.

La Ville travaille actuellement sur l'élaboration d'un Bilan Carbone, et d'un Schéma Directeur de l'Energie. Elle souhaite également lancer dans les prochains mois l'élaboration de son Schéma Directeur des Mobilités Actives, qui prendra le relais du Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables.

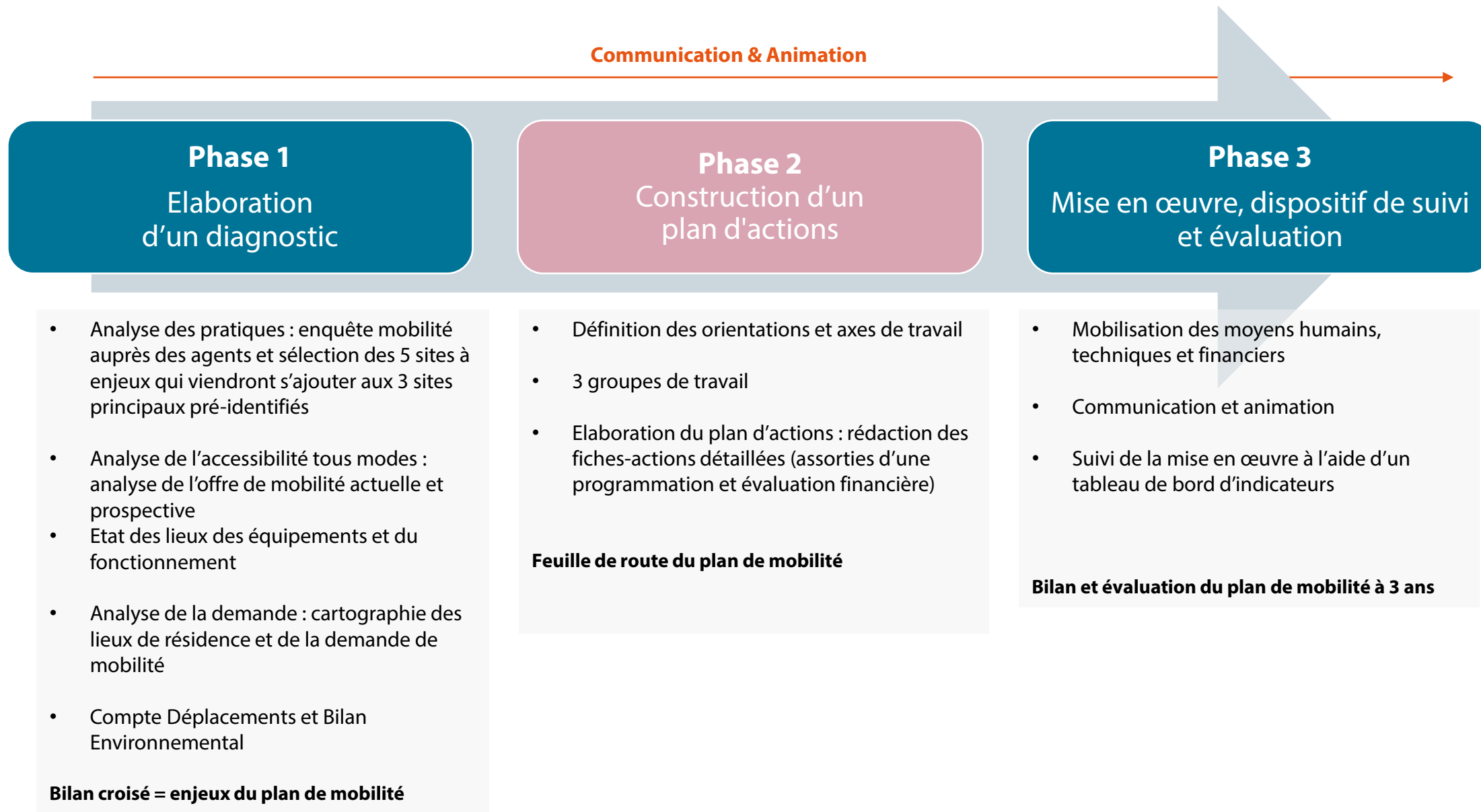
De plus, l'EPT Boucle Nord de Seine finalise actuellement son PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) 2021-2027. Le plan d'actions s'articule autour des thèmes suivants : habitat, déplacements, logistique, aménagement du territoire, qualité de l'air, consommation responsable, décarbonation de l'activité économique, exemplarité des administrations.

Autre démarche de l'EPT, le PLUi se fixe notamment pour objectif de « faire exister et rayonner le territoire en tant que pôle métropolitain d'écologie urbaine ».

Enfin, dans le cadre du Label Territoires d'Industrie, l'amélioration des conditions de mobilité est identifiée comme un facteur d'attractivité économique pour le territoire.

En revanche, aucun Plan Local de Déplacements n'a été adopté au sein de l'EPT pour décliner localement le PDUIF, mais cet élément est inscrit comme étude à lancer à moyen terme dans le PCAET. En amorce de ce plan global, l'EPT s'engage dès le second semestre 2022 dans l'élaboration de son Schéma des Mobilités Actives.

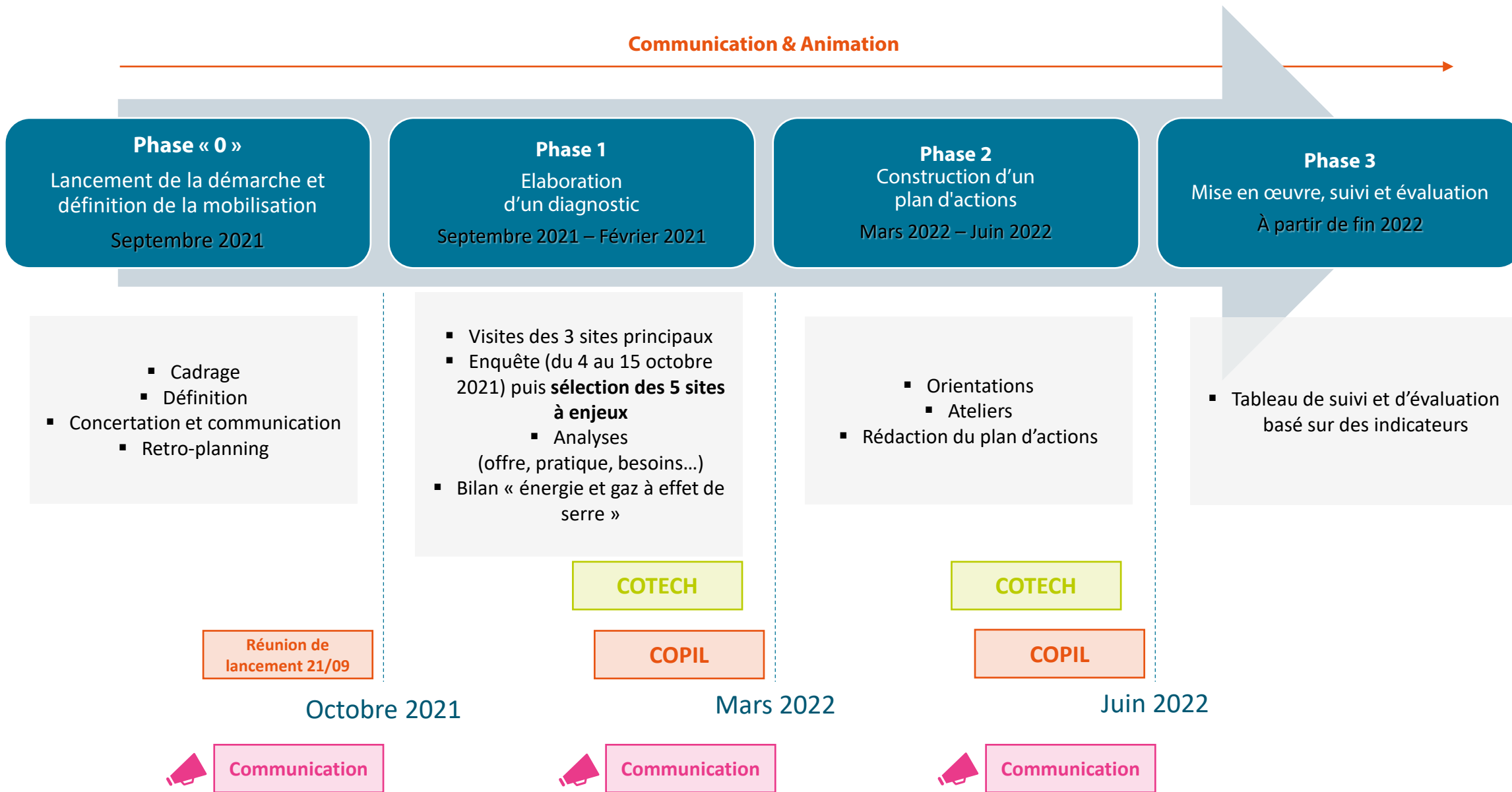
Rappel du processus méthodologique





Rappel du calendrier prévisionnel

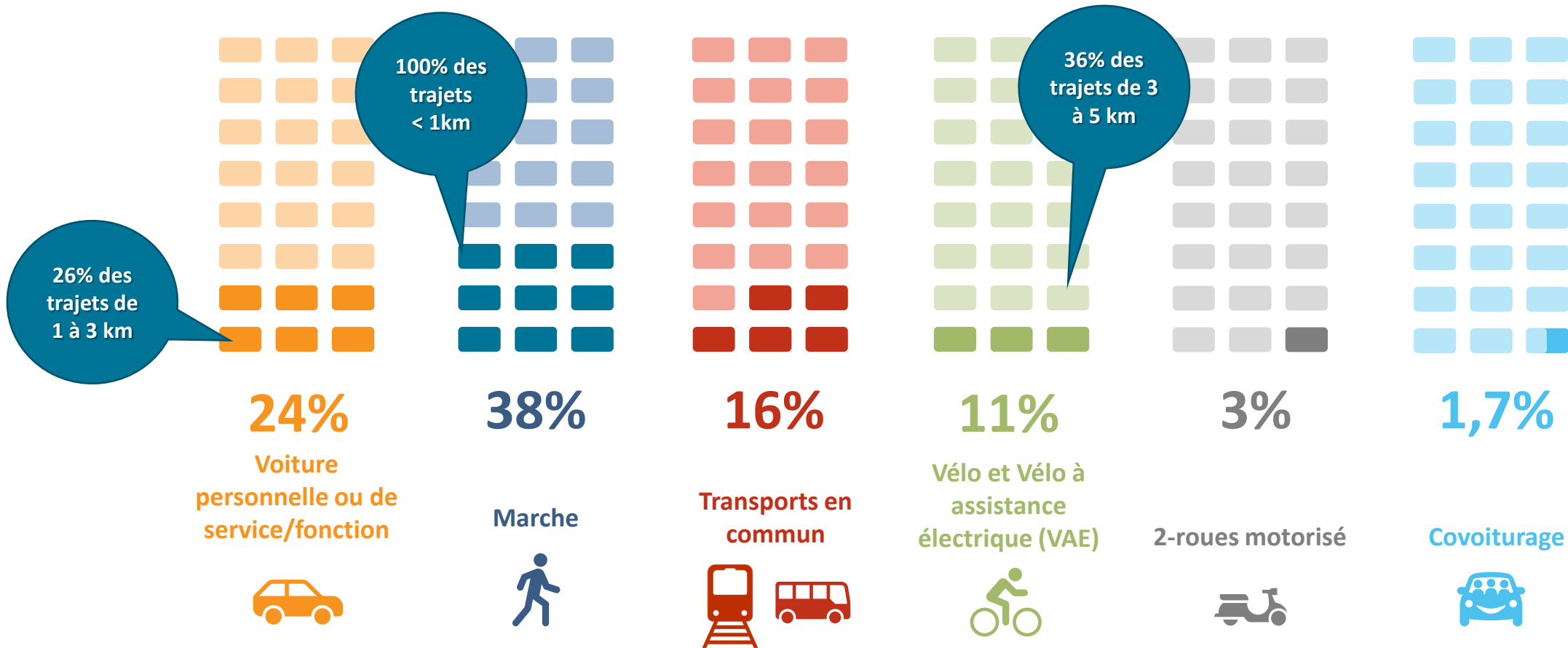
Communication & Animation



Rappel des parts modales 2021 issues du diagnostic

Parts modales pour les déplacements domicile-travail tous sites, par extrapolation des résultats de l'enquête (avec redressement des résultats)

Précision méthodologique concernant le redressement :
Dans l'enquête, les agents habitant à proximité de leur lieu de travail était très largement sous-représentés. Les résultats de l'enquête ont donc été redressés pour prendre en compte cette donnée. Dans l'enquête, 100% des agents habitant à moins d'un km de leur lieu de travail ont indiqué en réponse au questionnaire utiliser la marche. Ce résultat a été transposé à tous les agents de la Ville habitant à moins d'1 km (donnée disponible grâce au fichier adresse anonymisé), aboutissant à l'estimation des parts modales redressées.



Rappel des enjeux issus du diagnostic



- Accroître la pratique du vélo pour les trajets domicile-travail et les déplacements professionnels : incitation, sensibilisation, aménagement de stationnement sur site ...



- Inciter à l'utilisation des transports en commun en prévision de l'amélioration de l'offre



- Poursuivre et accélérer l'optimisation et le verdissement de la flotte de véhicules de service : mise en « pool », renouvellement et électrification, sans négliger le volet équipement en bornes de recharge, formation à la conduite et à l'entretien de ce nouveau type de véhicules.



- *Au regard de son faible potentiel de déploiement et des solutions déjà proposées par IDFM, le **covoiturage** ne nous semble pas faire partie des priorités du plan d'actions. Il pourra néanmoins être encouragé via des actions de communication et valorisation par exemple.*



- *De même, la **consolidation de part de la marche** est essentielle mais ne requiert pas nécessairement d'actions spécifiques à déployer en dehors d'un accompagnement, d'animation et de sensibilisation.*

- Pérenniser et déployer les dispositifs de travail à distance (télétravail, visioconférence)



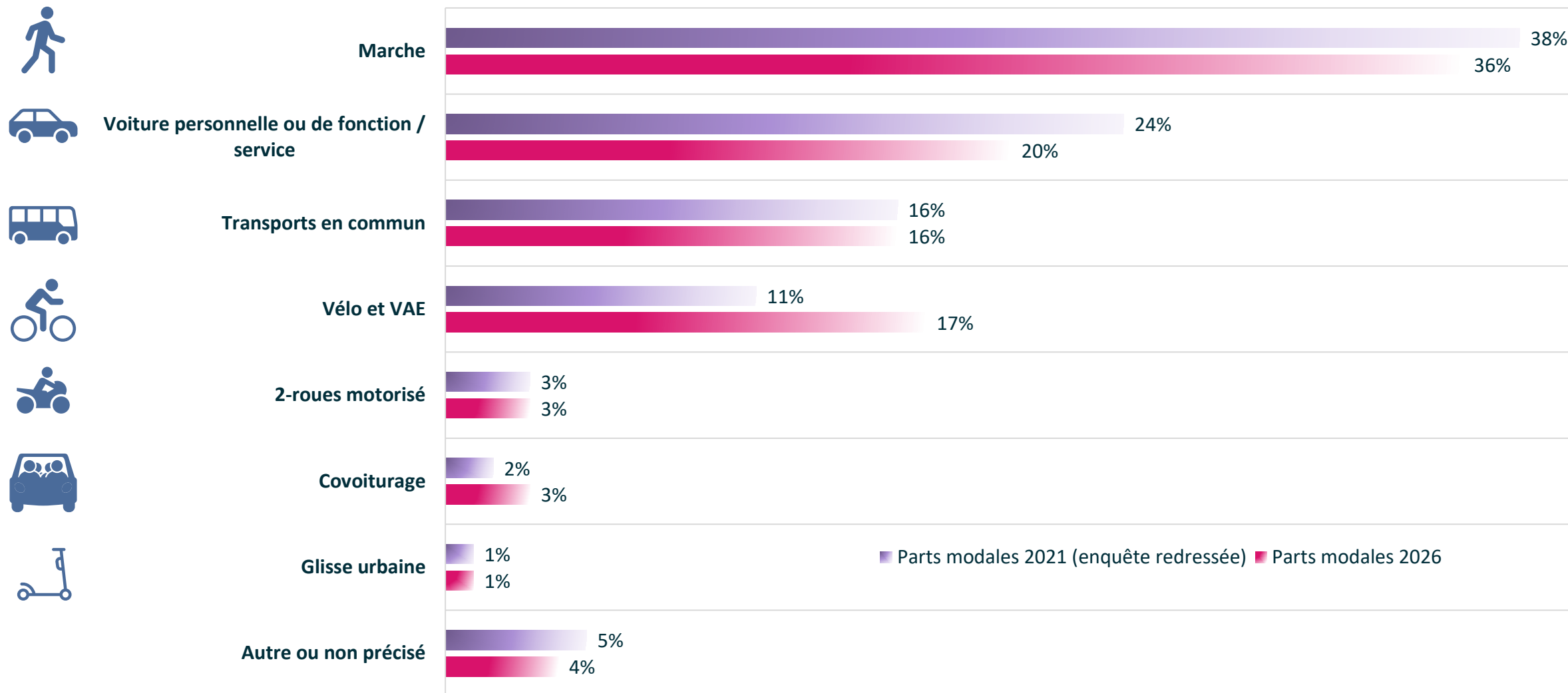
- Proposer des solutions innovantes pour faciliter la prise de repas sur site, en particulier pour les agents qui ne sont pas basés à la Tour



- Communiquer davantage sur les dispositifs et équipements existants



Rappel des objectifs de parts modales à horizon 2026



Un plan d'action issu d'une co-construction avec les agents de la Ville

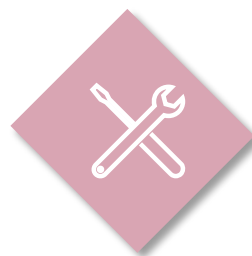
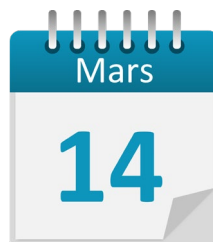
Le plan d'actions présenté dans ce document est issu d'un large processus de co-construction : 3 ateliers de travail avec les agents ont notamment été réalisés sur trois thématiques différentes :

- 1 atelier « vélo » avec des agents volontaires. Cet atelier a réuni 9 participants.
- 1 atelier « organisation » avec des agents volontaires. Cet atelier a réuni 6 participants.
- 1 groupe de travail « flotte auto » avec des représentants des directions concernées. Cet atelier a réuni environ 10 participants.

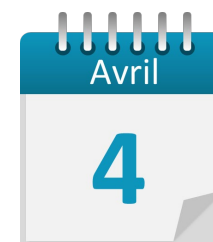
L'objectif de ces ateliers de travail était d'étoffer le contenu et la faisabilité des pistes et bien sûr tester l'adhésion. Ces ateliers avaient également comme objectif de conduire les agents à énoncer les actions à intégrer au Plan de Mobilité, à les prioriser et à en préciser quelques éléments de mise en œuvre.



1 atelier consacré à la thématique « vélo » : comment accroître la pratique pour les trajets domicile travail et professionnels



1 atelier consacré à la thématique « organisation » : favoriser le télétravail et la visioconférence, encadrer l'utilisation des véhicules, élargir les incitations, diffuser l'information



1 groupe de travail consacré à la thématique « flotte auto » : comment optimiser les coûts, réduire les émissions de GES et respecter les obligations de la Loi Climat et Résilience

Un échange a également été organisé le 21 juin 2022 avec les organisations syndicales afin de leur présenter les actions envisagées à la suite de ces ateliers de co-construction.

Les actions à horizon 2026

AXE A : Trajets domicile-travail

Action A.1 : Mettre en place le Forfait Mobilités Durables

Action A.2 : Répondre aux besoins des vélotafeurs en matière d'équipements des sites

Action A.3 : Poursuivre le déploiement du télétravail

Le plan d'actions se concentre sur trois grands axes de travail pour réduire les impacts de la mobilité au travail: la mobilité domicile-travail, la mobilité professionnelle et les mesures transversales d'accompagnement des comportements de mobilité grâce l'information et la communication.

AXE B : Trajets professionnels

Action B.1 : Formaliser les principes de déplacements professionnels et les modalités de prise en charge

Action B.2 : Améliorer les conditions de recours à la visioconférence

Action B.3 : Favoriser le recours au vélo pour les déplacements professionnels

Action B.4 : Optimiser la flotte automobile et son utilisation

Action B.5 : Favoriser le recours aux transports en commun

AXE C : Communication, animation et concertation

Action C.1 : Animer le Plan de Mobilité Employeur en nommant une équipe responsable du suivi et de l'évaluation des actions

Action C.2 : Créer et diffuser des supports de communication consacrés à la mobilité

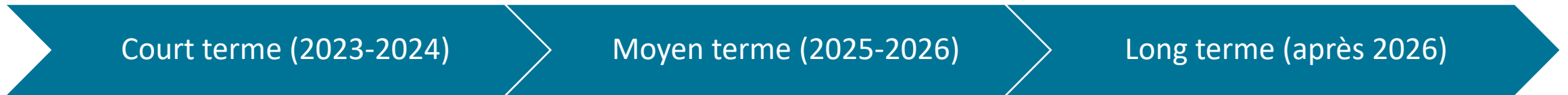
Action C.3 : Organiser régulièrement des animations sur la mobilité : sensibilisations, expérimentations, formations ...

Action C.4 : Constituer un "Comité vélo" : participation aux décisions, transmission d'information, contribution au Schéma des Mobilités Actives ...

La mise en œuvre des actions

La majorité des actions du plan d'actions doivent être déployées sur 4 ans à compter de la validation du PDA. La plus grande partie des actions peuvent être menées à court terme et engagées dès la fin de l'année 2022 (certaines sont d'ailleurs déjà des chantiers en cours).

Les actions à court, moyen, long terme concernent essentiellement les aspects d'animation et de communication qui devront se poursuivre tout au long de la vie du projet. Les actions de plus long terme, et néanmoins indispensables, sont les actions en lien avec le projet de réaménagement / réhabilitation de la Tour.



Par ailleurs, les actions présentées dans ce PDA sont différenciées en deux grandes catégories :



Actions de mise en œuvre : validées dans le cadre du PDA et prêtes à être démarrées



Actions qui nécessitent la réalisation d'études et/ou réflexions plus fines et qui seront soumises à une validation ultérieure des élus avant leur mise en œuvre (exemple : action A.1).

Axe A : Trajets domicile-travail



AXE A : Trajets domicile-travail

Action A.1 : Mettre en place le Forfait Mobilités Durables

Action A.2 : Répondre aux besoins des vélotafeurs en matière d'équipements des sites

Action A.3 : Poursuivre le déploiement du télétravail

AXE A : Trajets domicile-travail



Rappel du contexte :

Le diagnostic, via l'enquête Mobilités, a permis de mettre en évidence un usage encore important de la voiture autosoliste pour les trajets domicile-travail. Près d'un quart des agents utilise la voiture pour ce trajet (dont 26% qui sont des trajets de 1 à 3km).

La marche à pied est le mode le plus utilisé par les agents (38% des déplacements, et 100% des déplacements inférieurs à 1km). Sa pratique dépasse déjà les potentiels théoriques analysés via le fichier adresse des agents. A l'inverse, l'analyse a montré des marges de progression importantes vers le vélo et les transports en commun avec des niveaux de pratiques inférieurs aux potentiels théoriques.

Par ailleurs, la Ville propose depuis 2021 aux agents dont les fonctions le permettent, de télétravailler 1 jour par semaine. Un bilan à un an doit être réalisé afin d'évaluer le dispositif et son évolution envisageable (2 jours par semaine).

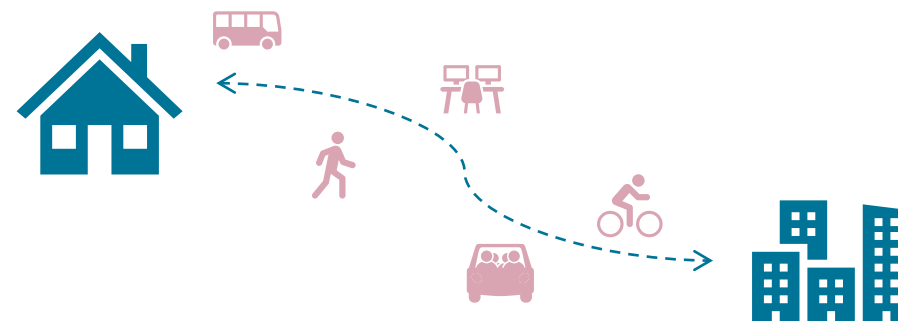
Objectifs de l'axe :

L'objet de cet axe vise donc à promouvoir, encourager et accompagner le recours aux solutions de non mobilité (télétravail) ou aux solutions alternatives à la voiture pour les trajets domicile-travail, notamment en faisant progresser la part du vélo (potentiel et appétence des agents) et en confortant la marche (traité dans l'axe C, sous l'angle communication essentiellement).

Description de l'axe :

Les actions proposées, au nombre de trois, sont de nature :

- matérielle : mise à disposition d'équipement pour les utilisateurs du vélo...,
- organisationnelle : télétravail,
- incitative : adoption du forfait mobilité durable



Action A.1 : Mettre en place le Forfait Mobilités Durables

Etat des lieux :

Le Forfait Mobilités Durables (FMD) est un dispositif issu de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 qui permet de faire bénéficier aux employés d'une aide financière par l'employeur pour les déplacements entre le domicile et le travail. Il concerne aussi bien le secteur privé (décret n°2020-541) que le secteur public (décret n°2020-543).

Pour la Ville de Gennevilliers plus spécifiquement, il s'agit du « décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale ». Le cadre de ce décret permet à un employeur public de verser un forfait de 200€/an , pour accompagner la pratique du covoiturage et l'usage du vélo.

Objectif(s) de l'action :

L'objectif de cette action est d'adopter le Forfait Mobilité Durable suite à la réflexion menée en interne par la Ville,

Coordination de l'action : *Direction des Ressources Humaines (DRH - GCR)*

Indicateurs de suivi :

- Nombre de bénéficiaires du FMD (distinguant : pratique covoiturage, usage du vélo / VAE) et évolution
- Evolution des parts modales sur le trajet domicile-travail

Action A.1 : Mettre en place des incitations financières pour favoriser les mobilités alternatives

Description de l'action	Budget	Pilote	Calendrier
<p>Adopter le Forfait Mobilité Durable Objectif de mise en œuvre dès 2023 (délibération à prévoir fin 2022) Modalités de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> Montant : 200 €/an/agent à partir de 100 jours d'utilisation d'un mode durable : vélo (mécanique ou à assistance électrique) et/ou covoiturage (en tant que passager ou conducteur). Versement : annuel Justificatifs : déclaration sur l'honneur. <p>Budget estimé à partir des parts modales actuelles et projetées* (phase diagnostic) :</p> <ul style="list-style-type: none"> 2023 (année de mise en place) : 200 agents bénéficiaires soit un budget de 40K€ sur l'année 2023. 2024 : 250 agents bénéficiaires soit un budget de 50K€ sur l'année 2024. 2025 : 300 agents bénéficiaires soit un budget de 60K€ sur l'année 2025. 2026 : 325 agents bénéficiaires soit un budget de 65K€ sur l'année 2025. <p><i>*Pour rappel les objectifs de parts modales en 2026 sont les suivants : 17% pour le vélo / VAE et 3% pour le covoiturage.</i></p>	<p>40K€ : 1^{ère} année de mise en œuvre 65K€ : année 2026</p> <p>→ 215K€ au total sur 4 ans</p>	<p>DRH-CGR + DDU en appui</p>	<p>Court terme (2023-2024)</p>

Action A.2 : Répondre aux besoins des vélotafeurs en matière d'équipements des sites

Etat des lieux :

L'enquête mobilité de 2021 montre que le vélo est le mode rencontrant le plus d'adhésion par les agents de la Ville. Il n'est pourtant utilisé que par 11% des agents tous sites confondus. Pour encourager le « passage à l'acte », le déploiement d'équipements facilitant la pratique peut s'avérer décisif. Les usagers du vélo peuvent en effet être sensibles aux commodités présentes sur leur site de travail.

Le diagnostic a mis en évidence des disparités entre les différents sites de la Ville sur la question des équipements vélos : certains sites ne disposent pas de stationnement ou un stationnement insuffisamment qualitatif (non abrité ou non sécurisé). Le tableau de droite donne le ratio du nombre de stationnements vélos par rapport au nombre d'agents sur les 3 sites principaux de la Ville. On constate que l'offre est inférieure aux besoins actuels. De la même manière, des douches et vestiaires sont présents uniquement sur certains sites de la Ville (CTM, Centre Nautique, Ecole Diderot notamment).

Objectif(s) de l'action :

Cette action vise donc à accompagner et favoriser l'usage du vélo par les agents de la Ville en développant des équipements en faveur de la pratique du vélo.

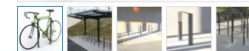
Coordination de l'action : *Direction du Patrimoine Bati : DPB*

Indicateurs de suivi :

- Evolution de la part modale vélo en global et par site
- Ratio place de stationnement vélo/ nombre d'agents en global et par site
- Nombre de vélos stationnés en journée sur quatre semaines types (1 par saison)
- Nombre de casiers / douches disponibles et évolution

Site	Places vélo	Ratio par agent	Part modale vélo (enquête)
Tour + sites connexes (590 agents)	40	0,07	11% (65)
CTM + sites connexes (179 agents)	10	0,06	14% (25)
CMS + sites connexes (165 agents)	10	0,06	15% (25)

Rappel du nombre de stationnement vélo exclusivement réservé aux agents dans les trois secteurs principaux. Source : Diagnostic du Plan de Mobilité.



Exemples d'arceaux en U renversés permettant d'attacher à la fois la roue et le cadre du vélo. Ces arceaux doivent être implantés côte à côte avec une distance minimum d'1 mètre entre eux (permet de pouvoir accueillir les vélos plus larges que les vélos classiques : vélos cargo, vélos trois roues, etc). Source : UGAP.







Exemple d'une zone de recharge pour les batteries de vélos à assistance électrique installée dans le hall d'entrée et mise à disposition des salariés sur le site de Schneider à Angoulême. Source : Schneider Electric.

Action A.2 : Répondre aux besoins des vélotafeurs en matière d'équipements des sites

Description de l'action	Budget	Pilote	Calendrier
<p>Accroître les capacités de stationnement pour vélos sur l'ensemble des sites</p> <p>Afin de répondre à l'objectif de part modale vélo à l'horizon 2026, cette action vise à augmenter les capacités de stationnement des principaux sites (hors domaine public) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Tour & sites annexes : 60 places supplémentaires au minimum en consigne collective sécurisée. CTM & sites annexes : 20 places supplémentaires de type arceaux (10) avec abri. CMS & sites annexes : 20 places supplémentaires dans le parking souterrain type arceaux (10) avec abri. Par ailleurs, mener une réflexion sur le stationnement des trottinettes. <p>Pour les sites secondaires, un recensement plus complet des besoins devra être effectué.</p> <p><i>Coûts indicatifs : 1 arceau : entre 180 - 300€/unité (permet d'attacher deux vélos) ; 1 abri : environ 820€ / place ; 1 consigne collective : entre 1750 et 2000€ par emplacement vélo (source : Guide Coût des Politiques Cyclables – Club des Villes & Territoires Cyclables – 2020).</i></p>	<p>Environ 95 K€ pour les 3 sites principaux</p>	<p>DPB</p>	<p>Court terme (2023-2024)</p>
<p>Installer des bornes de gonflage et/ou réparation de vélo sur les principaux sites</p> <p>L'objectif de cette mesure est d'installer quelques bornes de réparation et/ou de gonflage sur les sites les plus denses à l'horizon 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Tour : 1 borne de réparation complète CTM : 1 borne de gonflage ou un adaptateur à la pompe pour véhicules existante. CMS : 1 borne de gonflage <p>Cette mesure devra être réalisée en parallèle avec l'axe C afin de former les agents à l'utilisation de ces équipements.</p> <p><i>Coût indicatif : 1700€/unité pour une borne de réparation complète et 1560€ pour une borne de gonflage.</i></p>	<p>Environ 5000€</p>	<p>DPB</p>	<p>Moyen terme (2025-2026)</p>
<p>Permettre l'accès des vélotafeurs de la Tour aux douches de l'entresol, et aménager l'espace pour répondre à leur besoin (notamment en termes de casiers)</p> <p>Cette action vise à rendre accessible à tous les agents de la Tour ayant recours au vélo, les douches de l'entresol et aménager l'espace pour répondre à leur besoins (notamment des casiers et vestiaires).</p> <p>Cette mesure vise également à équiper les sites les plus denses de casiers et vestiaires pour faciliter le recours au vélo (stockage des vêtements, cape de pluie, pompe, batterie VAE, etc). Etant donné que les sites du CTM et du CMS bénéficient déjà de ces équipements, cette action concerne essentiellement le site de la Tour et sera à étudier dans le cadre du projet de réhabilitation de la Tour.</p>	<p>A étudier</p>	<p>DPB</p>	<p>Court terme (2023-2024)</p>
<p>Etudier la création de douches supplémentaires accessibles aux vélotafeurs à la Tour</p> <p>Dans le cadre du projet de réhabilitation de la Tour, créer quelques douches et espaces vestiaires/casiers pour les besoins des vélotafeurs.</p>	<p>A étudier dans le cadre du projet global</p>	<p>DPB</p>	<p>Moyen - long terme (2025-2026 ou au delà)</p>

Action A.2 : Répondre aux besoins des vélotafeurs en matière d'équipements des sites

Exemple d'équipement	Caractéristiques	Prix au 25/07/22
<p data-bbox="198 301 270 555">Station de réparation simple</p> 	<p data-bbox="1228 354 2168 444">Station de réparation ALTAO Fix : sur cette borne, le vélo peut être suspendu pour pouvoir effectuer les réparations. La borne est équipée d'un jeu d'outils accrochées par des chaînes (tournevis plat et cruciforme, clés Allen, démonte-pneus, clés plates)</p> <p data-bbox="1454 482 1941 505">Dimensions : H x L x P : 1500 x 200 x 150 mm</p>	<p data-bbox="2237 415 2435 444">1 000€ par unité</p>
<p data-bbox="198 598 270 781">Station de gonflage simple</p> 	<p data-bbox="1263 615 2135 675">Station de gonflage ALTAO Pump : borne de gonflage manuel permettant de contrôler la pression et de gonfler tout type de pneu (bormètre intégré).</p> <p data-bbox="1472 714 1926 768">Dimensions H x L x P : 600 x 650 x 280mm Poids : 40 kg</p>	<p data-bbox="2244 679 2428 708">1 550€ par unité</p>
<p data-bbox="186 869 282 1001">Station de réparation + gonflage</p> 	<p data-bbox="1240 829 2160 951">Station de réparation et gonflage ALTAO Fix'Air : il s'agit d'une borne multifonction permettant de contrôler la pression et gonfler les pneus manuellement et d'effectuer des réparations grâce à un jeu d'outils intégré. Un support est intégré pour permettre la suspension du vélo lors des réparation.</p> <p data-bbox="1442 991 1956 1045">Dimensions H x L x P : 1490 x 250 x 450mm Poids : 46 kg</p>	<p data-bbox="2237 925 2435 953">2 280€ par unité</p>
<p data-bbox="186 1076 282 1290">Station de lavage + gonflage + réparation</p> 	<p data-bbox="1235 1079 2163 1233">Station de services ALTAO Modulo : borne multiservice qui permet à la fois de laver son vélo (la pression de l'eau et le savon sont adaptés pour ne pas endommager le vélo), de gonfler et de contrôler la pression des pneus grâce à un gonfleur électrique, de réaliser des petites réparations grâce à un jeu d'outils et de se rafraîchir grâce à une fontaine à eau intégrée.</p> <p data-bbox="1518 1272 1880 1295">Dimensions : 78,5x75,8x158,1cm</p>	<p data-bbox="2226 1172 2448 1200">11 300€ par unité</p>

Action A.3 : Poursuivre le déploiement du télétravail

Etat des lieux :

La Ville de Gennevilliers a adopté un protocole télétravail par délibération le 15/12/21. Les agents dont les fonctions le permettent et qui le souhaitent peuvent faire une demande de télétravail (fixé à 1 jour par semaine) et ainsi bénéficier d'un kit ergonomique et informatique. La Ville estime entre 300 et 350 agents potentiellement éligibles au télétravail. En juin 2022, 248 agents bénéficient du dispositif.

Un groupe de travail a été créé sur le sujet ; il est chargé de dresser un bilan à 1 an de la mise en place du protocole et de questionner le nombre de jours télétravaillés par semaine, dans un maximum de 2 jours.

Objectif(s) de l'action :

L'objet de cette action est de poursuivre le travail engagé en 2021/2022, en :

- poursuivant la mise en place des conditions adaptées à sa pratique : déploiement du matériel informatique, kits ergonomiques, etc.
- accompagnant le déploiement du télétravail auprès des agents et des encadrants : formations, conseil, supports de communication, etc.
- étudiant les possibilités d'évolution du télétravail (groupe de travail) : nombre de jours autorisés, fonctions éligibles, etc.

Coordination de l'action : *Direction des Ressources Humaines (DRH) / DIC - Odace + DSI en appui*

Indicateurs de suivi :

- Evolution du recours au télétravail : nombre de jours télétravaillés / agents / année
- Formations : nombre de formations dispensées / agents / an (sur les outils, les méthodes de travail à distance...)



Source : <https://www.cnil.fr/fr/teletravail-les-regles-et-les-bonnes-pratiques-suivre>

Gennevilliers Note CT

Direction : DRH
 Références : Olivier Charles Objet : Protocole Télétravail
 Destinataires : Membre du CT
 Date de la Note : 16/11/2021

Éléments introduits :

La collectivité a décidé de mettre en œuvre le télétravail pour les agents. Le protocole télétravail en annexe de cette note permet de détailler cette mise en œuvre.

L'Administration estime entre 350 et 400 agents susceptibles d'effectuer une demande de télétravail.

Cette nouvelle forme d'organisation de travail repose sur la capacité des encadrants à déléguer et continuer de développer le mode de management par la confiance. C'est pourquoi, le plan de formation 2022 sera axé sur l'accompagnement des encadrants notamment autour des formations sur le management à distance et l'utilisation d'outils collaboratif.

La prévention et le bien-être au travail reste une priorité au sein de l'Administration. Les conditions de travail sur le lieu de travail, à Gennevilliers comme sur un lieu de télétravail doivent être garanties. C'est pourquoi, lors de sa première demande de télétravail, chaque agent se verra doté d'un Kit Ergonomique composé d'un support dorsal, d'un support de PC portable et d'un tapis de souris. Une campagne d'information sera également lancée dès le mois de janvier 2022.





Note protocole télétravail.

Action A.3 : Poursuivre le déploiement du télétravail

Description de l'action	Budget	Pilote	Calendrier
<p>Poursuivre la dotation en kits de télétravail (PC et tel portables, kit ergo)</p> <p>Depuis la mise en place du télétravail, la Ville a engagé un travail de déploiement de matériel informatique mobile (ordinateur portable notamment). Par ailleurs, depuis janvier 2022, les agents ayant recours au télétravail peuvent bénéficier d'un kit ergonomique composé d'un support dorsal, d'un support de PC portable et d'un tapis de souris.</p> <p>L'objet de cette mesure est de poursuivre le travail en cours de mise à disposition de matériel informatique et du kit ergonomique afin que le télétravail puisse être réalisé dans les meilleures conditions.</p>	<p>1000€/agent environ : 900€ pour le matériel informatique + 100€ pour le matériel ergonomique</p> <p>(cf note protocole 11/2021)</p>	DRH + DSI	Court terme (2023-2024)
<p>Accompagner les encadrants pour réussir le management à distance (formation ...)</p> <p>Les formations peuvent être nécessaires pour une bonne familiarisation avec les outils et médias propres au télétravail ainsi qu'au management à distance. La note de protocole indiquait que le plan de formation 2022 serait axé sur l'accompagnement des encadrants notamment autour des formations sur le management à distance et l'utilisation d'outils collaboratif.</p> <p>Cette mesure vise à réaliser ces formations.</p>	Budget intégré au plan de formation de la collectivité	DRH - SDCRH	Court, moyen, long terme.
<p>Accompagner les encadrants pour réussir le management à distance (forum, supports de communication ...)</p> <p>Accompagner ces formations par d'éventuelles supports de communication ou espace de discussion entre agents afin de partager les bonnes pratiques du télétravail (guide, charte ...).</p>	Coût intégré au budget de la communication	DIC/Odace	Court, moyen, long terme.
<p>Etudier la possibilité de passer à 2 jours par semaine selon bilan de la 1ère année (clause de revoyure du dispositif actuel mis en place début 2022 au bout d'un an)</p> <p>En fonction du bilan à la première année, l'objet de cette mesure est d'évaluer l'opportunité de passer à 2 jours de télétravail possibles par semaine pour les agents dont les fonctions le permettent.</p>	Continuité du budget prévu pour la mise en place du télétravail (kits et formation)	DRH	Court terme (2023-2024)

Axe B : Trajets professionnels



AXE B : Trajets professionnels

Action B.1 : Formaliser les principes de déplacements professionnels et les modalités de prise en charge

Action B.2 : Améliorer les conditions de recours à la visioconférence

Action B.3 : Favoriser le recours au vélo pour les déplacements professionnels

Action B.4 : Optimiser la flotte automobile et son utilisation

Action B.5 : Favoriser le recours aux transports en commun

AXE B : Trajets professionnels



Rappel du contexte :

La Ville de Gennevilliers dispose d'une flotte de 155 véhicules motorisés (hors engins techniques et véhicules affectés à un site hors Gennevilliers) et environ 40 vélos (détails dans l'action B.3). Afin de tendre vers un verdissement de cette flotte et ainsi répondre aux objectifs fixés par la ZFE, la Ville mène actuellement un audit global de la flotte qui permettra de définir la stratégie en matière de renouvellement, gestion, suivi.

L'enquête mobilité de 2021 a révélé que 64% des agents effectuent des trajets professionnels en journée au moins occasionnels avec une forte disparité selon les sites (ex: 54% des agents du secteur de la Tour contre 87% sur le secteur CTM). De plus, Si les répondants sont très majoritairement satisfaits des conditions de trajets professionnels, ils sont plusieurs à souligner les inconvénients de l'utilisation des véhicules personnels et en corolaire la difficulté d'accéder aux véhicules de service, ainsi que l'ancienneté de ces derniers.

Objectifs de l'axe :

Même s'il n'est pas toujours possible de réduire le nombre de déplacements professionnels, il est tout à fait possible d'en réduire les impacts : émissions carbone, coûts financiers, sécurité routière, Qualité de Vie au Travail, etc. Cela passe notamment par la mise en place de solutions de non-mobilité (poursuite du recours aux systèmes de visioconférence...), et le recours aux mobilités alternatives lorsque cela est possible notamment pour les trajets de courtes distances (à pied, en vélo ou en transports collectifs) ou encore en travaillant sur l'évolution de la flotte (énergies, modalités de gestion et de réservation ...). Ce dernier point est actuellement étudié dans le cadre de l'audit de flotte géré par le garage.

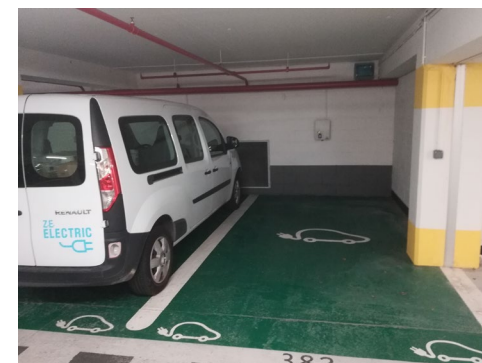
Description de l'axe :

Cet axe s'articule autour de 4 actions :

- 3 actions visant à réduire l'impact de la mobilité professionnelle via la diversification des véhicules proposés dans le parc et l'incitation à modes alternatifs à la voiture individuelle (modes actifs, transports en commun).
- 1 action sur la réduction de la mobilité.



Flotte de vélos de service sur le site de la Tour. Source : Iter, 2022.



Véhicule électrique de service sur le site de la Tour. Source : Iter, 2022.

Action B.1 : Formaliser les principes de déplacements professionnels et les modalités de prise en charge

Etat des lieux :

Actuellement, le remboursement des frais de déplacement pour des formations en Ile-de-France est géré par le service GCR avec une prise en charge à 50%. Les formations et autres missions peuvent faire l'objet de prise en charge en lien avec un ordre de mission. Le remboursement est alors traité par la DAF. Ces modalités sont régies par le cadre réglementaire national, mais n'ont pas fait l'objet de transposition par délibération du conseil municipal.

Objectif(s) :

Cette action vise à donner une information complète aux agents sur les règles liées aux déplacements professionnels ainsi que sur les modalités de prise charge des frais de déplacements professionnels.

Pilote : *DAF et appui de la DRH - SDCRH*

Indicateur de suivi :

- Réalisation de la délibération cadre

Description de l'action	Budget	Pilote	Calendrier
<p>Formaliser les principes de déplacements professionnels et les modalités de prise en charge</p> <p>→ Donner une information complète aux agents sur les règles liées aux déplacements professionnels ainsi que sur les modalités de prise charge des frais de déplacements professionnels.</p> <p>→ Formaliser les modalités de prise en charge des déplacements professionnels dans une délibération cadre.</p>	/	DAF Appui de la DRH - SDCRH	Court – moyen terme (2023-2026)

Action B.2 : Améliorer les conditions de recours à la visioconférence

Etat des lieux :

Depuis la crise sanitaire, le recours à la visioconférence s'est installée dans les pratiques des agents. En parallèle de l'équipement des agents (casque audio, caméra, portable), la Ville a commencé à équiper les salles de réunions pour réaliser des réunions à distance depuis les différents sites et a engagé la mutualisation de certaines salles de réunions (mise en œuvre mi-2022). Néanmoins, les conditions matérielles pour la pratique de la visioconférence ne sont pas encore optimales sur tous les sites de la Ville. En effet, certains sites, comme le CTM ou le Centre Nautique ne disposent pas de salles de réunion équipées. Au niveau de la Tour, le déploiement reste encore limité à quelques salles (dont une des salle du 18^{ème} étage).

Objectif(s) de l'action :

L'objet de cette action est de conforter et poursuivre le recours aux solutions de réunions à distance en mettant en place les conditions adéquates permettant de maintenir la qualité des échanges même avec l'éloignement des participants. L'idée étant de réduire les déplacements professionnels lorsque cela est possible. Cela passe notamment :

- Par la mise à disposition de matériel informatique et bureautique adapté à la pratique de la visioconférence (écrans, amplificateurs de son type pieuvre, caméras, etc.).
- Par la mutualisation des salles de réunions entre les différents sites et réservables facilement,
- Par la formation des agents à l'utilisation des outils numériques et à l'animation de réunions / ateliers à distance (création de groupe, utilisation des outils collaboratifs en ligne, etc...)
- Et enfin, à plus long terme, par la prise en compte de ces nouveaux modes de travail dans le projet de réhabilitation / réaménagement de la Tour (création d'espaces de confidentialité pour passer des appels téléphoniques, salles de réunions, etc.).

Coordination de l'action : *Direction des Systèmes d'Information (DSI) + Direction du Patrimoine Bâti en appui*

Indicateurs de suivi :

- Suivi de la réservation des salles de réunions
- Nombre de salles équipées pour la visioconférence en global et par site



Salle de réunion sur le site de la Tour. Source : Iter, 2022.



Salle de réunion sur le site du CTM. Source : Iter, 2022.

Action B.2 : Améliorer les conditions de recours à la visioconférence

Description de l'action	Budget	Pilote	Calendrier
<p>Distribuer du matériel informatique et bureautique adapté</p> <p>Cette mesure consiste à équiper les différents sites de matériel pour réaliser des réunions à distance dans de bonnes conditions de travail : écrans, projecteurs, caméras, amplificateurs de son de type pieuvre, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> Déploiement de la visioconférence dans toute les salles de la Tour + CTM : court terme (en cours) Recensement des besoins dans les autres sites (court terme) pour un déploiement à moyen terme. 	A étudier	DSI	Court terme (2023-2024)
<p>Mutualiser les salles de réunion</p> <p>Cette mesure est déjà en cours de réalisation sur le site de la Tour. L'objectif est dans un premier temps, de poursuivre cette mutualisation sur la Tour, puis, dans un second temps, recenser les besoins en vue d'une éventuelle expérimentation / élargissement aux autres sites afin de permettre à des sites ne disposant pas de salles de réunions de pouvoir réserver une salle de manière ponctuelle sur un autre site de la Ville.</p> <p>L'objectif sera également de valoriser ces salles et d'inciter les agents à y avoir recours (même si il s'agit de salles sur un autre site que leur site d'affectation).</p>	/	DSI	Court terme (2023-2024) Mise en œuvre : mi-2022
<p>Proposer des notices d'utilisation des logiciels / équipements</p> <ul style="list-style-type: none"> Utilisation des équipements des salles de réunions : déploiement d'une notice d'utilisation à court terme 	/	DSI	Court terme (2023-2024)
<p>Proposer des formations à l'utilisation des outils de visio conférence et à l'animation de réunions à distance</p> <ul style="list-style-type: none"> Utilisation des outils de visio conférence et animation de réunions à distance <p>Ces formations pourront être en partie réalisées en interne ou intégrées au plan de formation.</p>	A intégrer au Plan de Formation	DRH - SDCRH	Court, moyen, long terme.
<p>Prendre en compte les besoins en espace(s) de coworking et en espace(s) de confidentialité dans la conception du projet de réhabilitation/ réaménagement de la tour (2022-2027)</p> <p>Dans le cadre du projet de réhabilitation du site de la Tour, il semble opportun de mener une réflexion de fond sur l'aménagement d'espaces dédiés aux réunions à distance ou appels téléphoniques (cabines, salles de réunions, etc.), pour répondre notamment au besoin des agents ne disposant pas de bureau individuel, et d'espaces communs de travail, notamment pour les agents des autres sites en déplacement à la tour.</p>	A étudier dans le cadre du projet global	DPB + DSI en appui	Moyen - long terme (2025-2026 ou au delà)

Action B.3 : Favoriser le recours au vélo pour les déplacements professionnels

Etat des lieux :

Tous sites confondus, près des 2/3 des agents de la Ville effectuent des trajets professionnels en journée au moins occasionnels. Les déplacements les plus fréquents sont des déplacements inter sites à l'intérieur de la commune. Par ailleurs, la Ville s'est dotée d'une flotte d'une quarantaine de vélos classiques dont 20 sont disponibles au niveau de la Tour. La demande de réservation d'un vélo de la flotte s'effectue actuellement via une plateforme web où les agents ont la possibilité de réserver un vélo sur un créneau (à récupérer au niveau du rez-de chaussée via clef d'accès). Pourtant, seulement 3% des agents utilisent aujourd'hui les vélos de service pour se déplacer (essentiellement des agents du secteur de la Tour). En effet, l'usage de la flotte de vélos la Ville n'apparaît pour l'instant pas optimisée, notamment du fait d'une connaissance partielle de l'existence de ces vélos par les agents, d'une procédure assez lourde pour réserver un vélo et de dysfonctionnements non remontés par le prestataire qui gère le logiciel de réservation (en particulier sur la question de l'entretien). L'entretien des vélos est désormais assuré de manière régulière par le Garage qui révisé environ 5 vélos par mois.

D'autre part, en raison de la variété des missions (besoin de transport de matériel par exemple), le vélo classique peut constituer un frein pour certains agents. Le vélo à Assistance Electrique (VAE) constitue à ce titre une alternative intéressante pour répondre aux besoins des agents avec des missions spécifiques ou bien simplement dans le but de réduire la pénibilité du trajet.

Objectif(s) de l'action :

Même si l'usage de la voiture reste une pratique qui perdurera car elle est parfois le seul choix possible pour certaines missions, le recours aux autres modes et en particulier le vélo reste possible et doit être développé. Cette action vise donc à encourager le recours au vélo pour les déplacements professionnels. Cela passe notamment par :

- Un travail de fond pour faciliter le recours aux vélos de service,
- La mise à disposition de kits sécurité pour les agents en faisant la demande,
- L'achat de quelques vélos spécifiques type vélos cargo, vélos à assistance électrique, etc.
- Le recensement des besoins des autres sites en vélo de service afin d'étudier la possibilité de mettre à disposition des vélos complémentaires sur ces autres sites,
- Une réflexion sur les missions / métiers pouvant évoluer vers le vélo (en prenant en compte les spécificités et les besoins)

Coordination de l'action : *Direction de la Règlementation Urbaine (DRU) / Garage Municipal et Direction des Ressources Humaines (DRH) en appui.*

Indicateurs de suivi :

- Nombre de vélos de service en global et par site (par typologie)
- Nombre de kits distribués

Action B.3 : Favoriser le recours au vélo pour les déplacements professionnels

Description de l'action	Budget	Pilote	Calendrier
<p>Faire connaître et inciter à l'utilisation de la flotte de vélos (communication sur la procédure de réservation, amélioration du retour du prestataire au garage sur les dysfonctionnements identifiés sur les vélos : paramétrage de l'outil, entretien régulier hors réparation...)</p> <p>Cette mesure vise à faciliter le recours aux vélos de la flotte notamment sur la partie réservation et entretien des vélos. Cette mesure est déjà en cours.</p> <p>*Paramétrage : 0,5 jour, avec mobilisation du comité vélo si besoin Entretien régulier des vélos : 1 à 2 jours tous les 3 mois (en plus des réparations de vélo > 2/3h par vélo signalé)</p>	Temps humain essentiellement*	DRU / Garage municipal	Court terme (2023-2024)
<p>Doter la collectivité de quelques vélos spécifiques (vélos cargo, vélos électriques...)</p> <p>Afin de répondre aux besoins de certaines missions ou métiers spécifiques, cette mesure vise à acquérir quelques vélos à assistance électriques et vélos cargo permettant de transporter du matériel.</p> <p>Le coût moyen d'un VAE est d'environ 3000€ et celui d'un vélo cargo est d'environ 6000€.</p> <p>Objectif d'acquisition à l'horizon 2026 : 3 VAE + 3 vélos cargo. (Tour).</p> <p>Cette mesure renvoie également à un enjeu de stationnement notamment pour les vélos cargos qui sont plus dimensionnant que des vélos classiques.</p>	Environ 27K€	DRU / Garage municipal	Court – moyen terme (2023-2026)
<p>Proposer des kits sécurité vélo personnels aux agents qui en font la demande (pour les déplacements professionnels)</p> <p>Afin de s'engager en faveur de la sécurité des agents, cette mesure vise à fournir des kits vélos lorsqu'un agent se déplace pour raison professionnelle avec un vélo. Ce kit pourrait notamment contenir les équipements obligatoires de base (casque, gilet rétroréfléchissant, feux repositionnables, etc.) ou bien des éléments de confort (cape de pluie, sacoche, guide du cycliste urbain, etc.). Le contenu de ces kits devra être étudié en interne en fonction des besoins. Il conviendra également de réfléchir aux « contre parties » (engagement à utiliser les vélos de service ...)</p> <p>Hypothèse de 50 demandes de kits vélos au total à l'horizon 2026 à 100€ /unité.</p>	Environ 5 000€	DRH - DSCT	Court – moyen terme (2023-2026)
<p>Etudier la faisabilité de mettre en place des flottes de vélos complémentaires dans les sites annexes (CTM, CMS, ...), recenser les besoins en attribution directe de vélo, notamment aux agents de « terrain » (ASVP, ADL ...), et étudier la mise à disposition de vélos de fonction</p> <p>Afin de répondre aux besoins d'autres sites de la Ville, cette mesure vise à acquérir des vélos supplémentaires à affecter aux sites ayant la possibilité de réaliser des déplacements à vélo et éventuellement à affecter individuellement pour certains métiers amenés à travailler essentiellement sur le terrain.</p>	A étudier	DRU / Garage municipal	Moyen - long terme (2025-2026 ou au delà)
<p>Engager une réflexion / benchmark pour identifier les métiers/missions de la collectivité qui pourraient évoluer vers le vélo.</p> <p>Cette mesure arrivera dans un second temps, et consiste à engager un travail de concertation avec les agents pour identifier quels pourraient être les métiers / les missions réalisés en vélo et pour lesquels des vélos pourraient être affectés.</p>	A étudier	DDU	Moyen - long terme (2025-2026 ou au delà)

Action B.4 : Optimiser la flotte automobile, et son utilisation

Etat des lieux :

La flotte municipale de Gennevilliers compte 155 véhicules motorisés (hors engins techniques / tracteurs, laveuses, tondeuses – et hors sites extérieurs à la commune) dont 88 utilitaires et 55 voitures particulières. La ville dispose également de 8 poids lourds, 2 cars et 2 scooters.

Dans le cadre de la Zone à Faible Emissions (ZFE) de la Métropole du Grand Paris (MGP) qui ne s'applique pour le moment pas sur la commune de Gennevilliers mais sur ses communes limitrophes, 21 véhicules de la Ville sont donc d'ores et déjà interdits de circulation sur le périmètre de la ZFE et 50 supplémentaires seront interdits dès 2023 (dont 5 déjà en remisage). La réservation des véhicules ainsi que le suivi du kilométrage ne sont pour l'instant pas informatisés. C'est dans ce cadre que la Ville mène actuellement un audit global de la flotte afin d'identifier les possibilités d'évolution et d'optimisation de la flotte mais aussi de travailler en profondeur sur les aspects de réservation et gestion de flotte (outil, suivi, entretien...). C'est cet audit qui permettra de définir la stratégie de la Ville sur les prochaines années.

Objectif(s) de l'action :

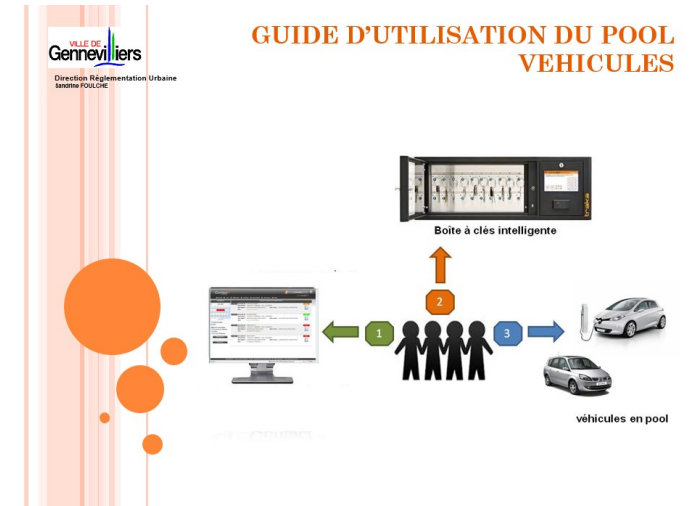
L'objet de cette action est de poursuivre l'audit interne de la flotte afin d'évaluer :

- les possibilités d'évolution des véhicules de la flotte : en termes de motorisation, typologies de véhicules, nombre de véhicules, etc.
- les équipements à déployer pour accompagner ces évolutions,
- les outils à mettre en place pour suivre l'utilisation de ces véhicules,
- Les mesures à mettre en place pour sensibiliser les agents à ces évolutions.

Coordination de l'action : *Direction de la Réglementation Urbaine (DRU) / Garage Municipal et Direction du Patrimoine Bâti (DPB) et DI en appui.*

Indicateurs de suivi :

- Nombre de véhicules de la flotte et leur typologie
- Nombre de bornes IRVE en global et par site
- Nombre de km réalisés par an et par typologie de véhicule



Guide d'utilisation du pool de véhicules. Source : Gennevilliers.

Action B.4 : Optimiser la flotte automobile, et son utilisation

Description de l'action	Budget	Pilote	Calendrier
<p>Poursuivre le travail d'audit de la flotte de véhicules auprès des directions, en vue d'une mutualisation partielle et accompagner l'audit d'un travail de sensibilisation et d'accompagnement au changement</p> <p>L'objet de cette mesure est de continuer et finaliser le l'audit engagé en 2022 et faire adhérer au changement par un travail de pédagogie auprès des agents : expliquer le fonctionnement d'un pool, expliquer le fonctionnement du logiciel de réservation, etc.</p>	A étudier	DRU / garage municipal	Court terme (2023-2024)
<p>Renouveler la flotte de véhicules en privilégiant l'achat de véhicules électriques</p> <p>Cette mesure se divise en deux grandes étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Renouvellement des véhicules Crit'air 4 et 5 : court terme - 2022 Pour les autres véhicules (et en fonction des résultats de l'audit, et du potentiel de mutualisation dégagé) : moyen terme 	A étudier	DRU / garage municipal	Court et moyen terme (2023-2026)
<p>Installer des points de recharge pour véhicules électriques complémentaires à la tour et dans les sites annexes, en fonction des résultats de l'audit</p> <p>Même si quelques bornes de recharge pour véhicules électriques sont déjà présentes sur le site de la Tour et au garage, il convient d'accompagner le renouvellement des véhicules vers davantage de bornes IRVE. Le nombre précis de bornes à déployer sera défini à la suite de l'audit interne.</p>	A étudier	DRU / garage municipal + DPB	Moyen terme (2025-2026)
<p>Remettre en place le pool Mairie</p> <p>Un pool au niveau de la Mairie avait été mis en fonctionnement avec un nombre restreint de véhicules mais avait été stoppé suite à la crise sanitaire. L'objet de cette mesure est de remettre en marche ce système avec un logiciel de réservation et une armoire à clefs) et d'en préciser les modalités de gestion (entretien, nettoyage, recharge ...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour un groupe restreint d'utilisateurs à court terme (environ 4 voitures, 15 à 20 utilisateurs) Pour un groupe élargi d'utilisateur à moyen terme, en fonction des résultats de l'audit interne 	A étudier	DRU / garage municipal	Court et moyen terme (2023-2026)
<p>Encadrer/ limiter l'utilisation des véhicules de service et de pool par l'élaboration d'une "charte"</p> <p>Cette mesure consiste essentiellement en une mise à jour de la charte et du livret existant « guide d'utilisation du pool véhicules » dans le but d'encadrer le recours aux véhicules de service.</p>	Temps humain : 2j	DRU / garage municipal	Court terme (2023-2024)
<p>Réaliser un suivi régulier de l'utilisation des véhicules, à partir notamment des données du logiciel de gestion du carburant – Sensibiliser les utilisateurs au recueil des données.</p> <p>L'objectif est de mieux exploiter le logiciel existant de gestion du carburant mais aussi à sensibiliser les agents à son bon remplissage (renseigner le coût à chaque utilisation).</p>	Temps humain : 6j /an	DRU / garage municipal	Court, moyen, long terme.

Action B.5 : Favoriser le recours aux transports en commun

Etat des lieux :

L'enquête mobilité montre que parmi les répondant(e)s, 64% se déplacent au moins occasionnellement pour des raisons professionnelles. Les transports en commun sont utilisés à presque 15% sur les sites principaux (secteur Tour, secteur CTM et secteur Village).

Par ailleurs, sur l'année 2019, 131 ordres de missions (correspondant parfois à plusieurs trajets) ont donné lieu à un remboursement (pour des agents n'ayant pas déjà un abonnement personnel) dont 17,6% étaient réalisés en transports collectifs urbains ainsi que 212 déplacements pour formation en Ile-de-France.

Enfin, la proximité de la commune avec un réseau de transports collectifs structurant (RER C, métro 13, tramway T1) ainsi que les évolutions à venir sur le réseau devraient permettre d'améliorer sensiblement les temps de parcours pour les trajets professionnels réalisés en Ile de France.

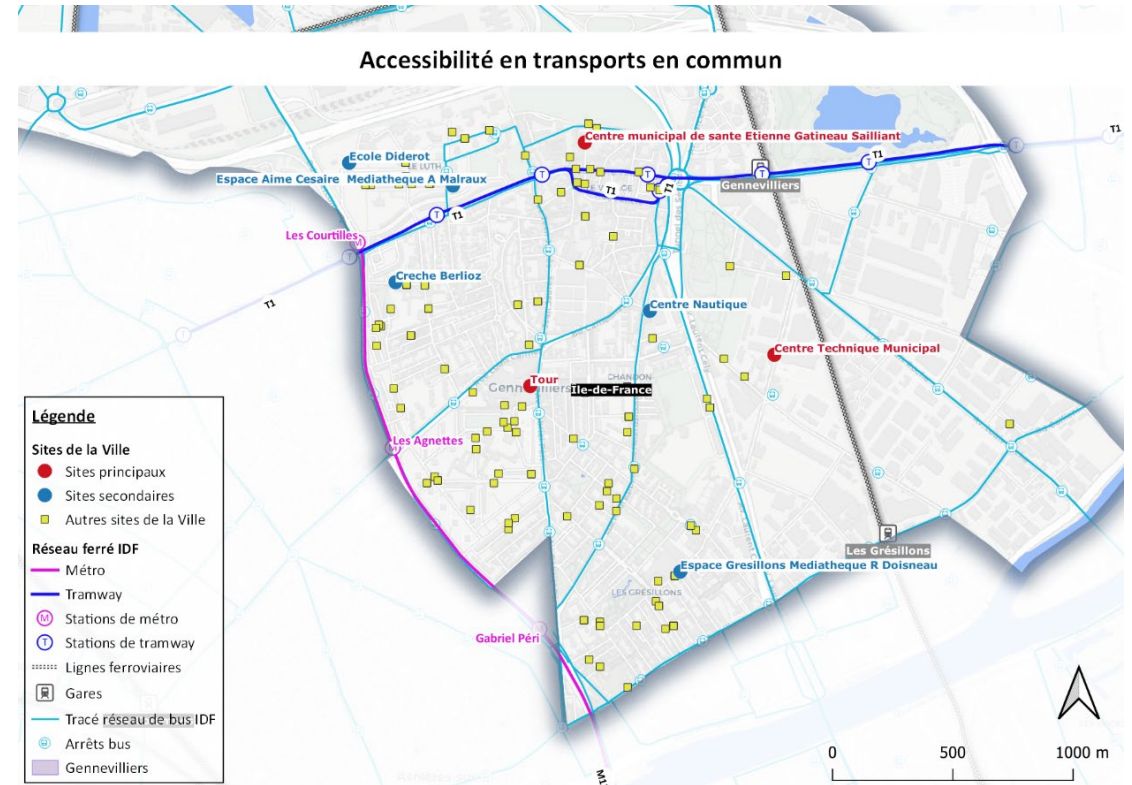
Objectif(s) de l'action :

L'objectif de cet action est d'inciter le recours aux transports en commun pour les trajets professionnels en Ile de France en mettant à disposition des titres de transport pour les agents ne disposant pas d'abonnement personnel et en réalisant un suivi régulier des demandes de prises en charge des déplacements professionnels tous modes confondus (transport en commun, train, avion, etc).

Coordination de l'action : DAF + appui de la Direction des Ressources Humaines (DRH)

Indicateur de suivi :

- Nombre de titres de transports distribués en global et par site
- Nombre de demandes de prises en charge des déplacements professionnels et coût pour la collectivité



Carte de l'accessibilité actuelle des différents sites de la Ville en transports en commun. Réalisation : Iter, 2022.

Action B.5 : Favoriser le recours aux transports en commun

Description de l'action	Budget	Pilote	Calendrier
<p>Etudier la mise à disposition des agents des titres de transports pour déplacements professionnels en IDF</p> <p>Cette mesure vise à étudier en interne la possibilité de proposer aux agents qui effectuent des déplacements professionnels en Ile de France des titres de transports Navigo. Cette étude devra notamment permettre de définir le format le plus adapté (carte, ticket à l'unité ...) mais également préciser l'usage et les modalités d'emprunt de ces titres en veillant à ce que le recours au transport collectif soit « fluide et souple » dans son organisation (circuit de validation, emprunt et remise du titre de transport...).</p>	<p>Temps humain : 2j</p> <p>Coût à étudier</p>	<p>DAF</p>	<p>Moyen terme (2025-2026)</p>
<p>Etablir un tableau de bord des demandes de prises en charge des déplacements professionnels</p> <p>Cette mesure doit permettre d'établir un suivi des demandes de remboursement des frais de déplacements professionnels des agents (nombre de demandes, pour quels modes, coût que cela représente pour la collectivité ...) et d'effectuer un suivi annuel de cet outil.</p>	<p>Temps humain : 2j pour créer l'outil + 1j par an de suivi</p>	<p>DAF et DRH en appui (recueil de données)</p>	<p>Court terme (2023-2024)</p>

Axe C : Communication, animation et concertation



AXE C : Communication, animation et concertation

Action C.1 : Animer le Plan de Mobilité Employeur en nommant une équipe responsable du suivi et de l'évaluation des actions

Action C.2 : Créer et diffuser des supports de communication consacrés à la mobilité

Action C.3 : Organiser régulièrement des animations sur la mobilité : sensibilisation, expérimentations, formations ...

Action C.4 : Constituer un "Comité vélo" : participation aux décisions, transmission d'information, contribution au Schéma des Mobilités Actives ...

AXE C : Communication, animation et concertation



Rappel du contexte :

La Ville de Gennevilliers propose actuellement plusieurs dispositifs visant à inciter à la pratique des modes alternatifs à la voiture individuelle notamment via la prise en charge partielle ou totale des frais de déplacements domicile-travail et professionnels (prise en charge des abonnements TC et vélos à hauteur de 50%, remboursement des frais de déplacements pour les missions, vélos de service, etc.).

Néanmoins, certains de ces dispositifs sont mal connus des agents et sont ainsi sous-utilisés.

En ce qui concerne les évènements, la Ville a proposé en 2021 des cours de perfectionnement vélo à une quinzaine d'agents via une Vélo-école.

Objectif(s) de l'axe :

La mise en place d'aménagements, d'outils, d'équipements et de services en faveur des modes alternatifs à la voiture individuelle ne peuvent suffire pour faire évoluer les habitudes de mobilité. Afin de favoriser les changements de comportement, cet axe vise à mieux faire connaître les dispositifs existants à travers des supports d'information, de sensibiliser les agents aux modes plus vertueux que la voiture individuelle et proposer des évènements autour de la mobilité durable.

De manière générale l'objectif est de mener des campagnes d'animation et de communication engageantes et régulières autour des mobilités alternatives qui viendront accompagner le déploiement de mesures et actions ciblées.

Description de l'axe :

Cet axe se structurera donc autour de trois grandes thématiques :

- Thématique « pilotage », « animation de la démarche » : pour assurer un suivi et une évaluation du Plan de Mobilité, évaluer l'impact des actions sur le report modal.
- Thématique « information et communication » : pour partager, sensibiliser et inciter à l'usage des modes alternatifs.
- Thématique « animation » : pour accompagner le changement de comportement vers des modes plus vertueux que la voiture individuelle.

Action C.1 : Animer le Plan de Mobilité Employeur en nommant une équipe responsable du suivi et de l'évaluation des actions

Etat des lieux :

La démarche du Plan de Mobilité de la Ville de Gennevilliers a démarré en septembre 2021 et s'est poursuivie jusqu'à l'été 2022. Dans le cadre de ce projet, une dynamique collective marquée par des temps de rencontre et de réflexion collective s'est mise en place (enquête mobilité, ateliers de co-construction du plan d'actions). La mise en œuvre opérationnelle de mesures concrètes va permettre la poursuite de cette mobilisation collective et individuelle. Cette action constitue donc un incontournable du Plan de Mobilité et conditionne la mise en œuvre et le déploiement du plan d'actions, en maintenant les mobilisations à tous niveaux (des différentes directions mais aussi des agents).

Objectif(s) de l'action :

L'animation et le suivi du projet Plan de Mobilité d'Administration de la Ville de Gennevilliers dans le temps devra être pensé et organisé : les actions inscrites au Plan de Mobilité ne pourront pas être portées par une seule personne. C'est pourquoi, il est nécessaire qu'une équipe projet soit créée afin de suivre l'avancée des actions, vérifier l'adéquation des résultats avec les objectifs fixés, adapter ou revoir certaines actions pour être en cohérence avec les évolutions.

Indicateur de suivi :

- Nombre de réunions organisées avec l'équipe projet

Description de l'action	Budget	Pilote	Calendrier
<p>Animation du Plan de Mobilité</p> <p>Au-delà de l'outil informatique, le processus de suivi de la démarche nécessitera d'impliquer les différents porteurs d'actions, dans des temps de bilan commun. Cette équipe sera notamment composée de la DDU en tant que principal pilote de la démarche mais aussi de toutes les directions impliquées <u>en tant que pilote</u> dans une ou plusieurs actions de ce Plan de Mobilité. Pour chacune des actions du Plan de Mobilité, un à deux indicateurs (de suivi et d'évaluation) ont été définis afin de suivre leur impact. A partir de la mesure de ces différents indicateurs, l'équipe projet sera en capacité d'évaluer la mise en œuvre du Plan de Mobilité Administration (objectifs atteints ou non, adapter les actions si besoin, évaluer l'impact des actions).</p> <p>Outre le suivi des indicateurs, un bilan annuel du Plan de Mobilité est recommandé. Cela peut passer par la diffusion d'une enquête flash après des agents pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mesurer les évolutions (parts modales) et le niveau de satisfaction, ▪ Identifier les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des mesures, ▪ Les solutions complémentaires à imaginer pour pérenniser le projet. <p>Afin de mesurer l'efficacité des actions déployées par la Ville, le suivi et l'évaluation du Plan de Mobilité devra être mené sur plusieurs années.</p>	Tps humain essentiellement	DDU	Court, moyen, long terme.

Action C.2 : Créer et diffuser des supports de communication consacrés à la mobilité

Etat des lieux :

Gennevilliers bénéficie actuellement d'une offre performante en transports en commun et de temps de parcours relativement intéressants à pied et en vélo. En complément de ces infrastructures, la Ville a déjà mis en place un certain nombre de dispositifs permettant d'inciter le recours à ces mobilités alternatives sur les trajets domicile-travail et professionnels : remboursement des abonnements transport + vélo public, télétravail, flotte de vélos de service, etc. Néanmoins, pour les offres existantes il convient de permettre à tous les agents de pouvoir accéder à une information regroupée et lisible.

Il s'agit donc de mettre en place une véritable stratégie de promotion des mobilités alternatives à la voiture via la création de supports de communication permettant de mettre en valeur les nouvelles mesures mises en place en rapport avec la mobilité au sein de la collectivité.

Objectif(s) de l'action :

L'objectif de cette action est double :

- Informer / communiquer dans le but de donner une information complète sur les dispositifs internes, les différentes solutions de mobilité pour se rendre sur site à la fois aux agents mais également à tout nouvel arrivant.
- Animer la démarche, sensibiliser les agents, les encourager à utiliser les nouvelles mobilités pour leurs trajets domicile-travail et professionnels, créer des événements thématiques autour de la mobilité et, in fine, créer une culture commune des « modes alternatifs », .

Au même titre qu'il existe des équipements favorisant le recours au vélo ou aux transports en commun, il peut être intéressant de mettre en place des dispositifs encourageant pour la marche à pied (exemple : mettre des parapluies à disposition des agents à l'entrée des bureaux).

Coordination de l'action : DIC/Odace

Indicateur de suivi :

- Nombre de supports dédiés à la mobilité diffusés



Affiche de sensibilisation sur les équipements à vélo. Source : La Rochelle Agglomération.



Campagne de sensibilisation à la marche à pied avec humour de Bruxelles Mobilité.

Action C.2 : Créer et diffuser des supports de communication consacrés à la mobilité

Description de l'action	Budget	Pilote	Calendrier
<p>Donner une information complète aux nouveaux arrivants sur les différentes prises en charge des frais de déplacements domicile-travail et professionnels</p> <p>Il conviendra de formaliser les modalités de prise en charge des déplacements professionnels dans une délibération cadre. Cette mesure vise à créer un support de communication à destination des nouveaux arrivants permettant de rappeler l'ensemble des dispositifs internes : prise en charge des abonnements TC et vélo public, modalités de réservation de la flotte de vélos et de véhicules motorisés, protocole en vigueur sur le télétravail, modalités de réservation des salles de réunion, etc. Ces éléments pourront être formalisés dans le cadre d'un « guide du nouvel arrivant » puis diffusé sous forme de plaquette synthétique à l'ensemble des agents et consultable sur l'intranet. Ce guide devra être mis à jour annuellement afin d'y intégrer les évolutions.</p>	<p>Tps humain : 1 à 2 jours / an Coût intégré au budget de la communication</p>	<p>DIC/Odace</p>	<p>Court terme (2023 – 2024)</p>
<p>Mieux référencer sur l'intranet les modes de déplacements professionnels mis à disposition des agents et les modalités de réservation</p> <p>Cette mesure est en lien avec les résultats de l'audit de la flotte mais peut d'ores et déjà faire l'objet d'une communication auprès des agents pour rappeler le fonctionnement général des véhicules motorisés et non motorisés.</p>	<p>/</p>	<p>DIC/Odace + DRU/Garage en appui</p>	<p>Court terme (2023 – 2024)</p>
<p>Créer des supports de sensibilisation aux modes alternatif à la voiture</p> <p>Cette mesure vise à produire des supports type plaquettes, newsletters, à destination des agents pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser sur la marche comme moyen de déplacement privilégiée sur la Ville (par exemple en créant des fiches itinéraires pédestres comparant les modes de déplacements d'un site à l'autre et les temps pour y accéder) ▪ Promouvoir les itinéraires et/ou aménagements cyclables, faire connaître les possibilités de stationnement vélo sur site ▪ Informer sur l'offre actuelle et future en transports en commun, ▪ Information sur les enjeux environnementaux et économiques du report modal (information renforcée en cas de pic de pollution) <p>Objectif : 1 support d'information par an (plaquette, newsletter ...)</p>	<p>Tps humain : 1 à 2 jours / an Coût intégré au budget de la communication</p>	<p>DIC/Odace + DDU en appui</p>	<p>Court, moyen, long terme.</p>
<p>Informé sur l'avancement de la mise en œuvre du Plan de Mobilité Employeur</p> <p>De la même manière que la Ville a informé les agents lors des différentes étapes d'élaboration du Plan de Mobilité (lancement de la démarche, résultats de l'enquête et du diagnostic, plan d'actions), l'objet de cette mesure est de poursuivre cette dynamique en informant les agents de la mise en œuvre des actions. Cela pourra notamment passer par la production d'une affiche synthétique dressant un bilan de la mise en œuvre des actions chaque année.</p>	<p>Tps humain : 0,5 jour / an Coût intégré au budget de la communication</p>	<p>DIC/Odace + DDU en appui</p>	<p>Court, moyen, long terme.</p>

Action C.3 : Organiser régulièrement des animations sur la mobilité : sensibilisation, expérimentations, formations ...

Etat des lieux :

En 2021, la Ville a proposé des cours de perfectionnement vélo à une quinzaine d'agents via une Vélo-école. Le souhait de la collectivité est de poursuivre cette dynamique d'organisation d'évènements internes comme celui-ci ainsi qu'aux évènements d'envergure (semaine européenne de la mobilité ...) et d'aller plus loin en se fixant des objectifs d'augmentation du nombre de participants sur les prochaines sessions.

Objectif(s) de l'action :

L'objectif de cette action est d'inciter les agents à utiliser davantage les modes alternatifs à la voiture individuelle en proposant régulièrement des temps d'animation autour de la mobilité sous forme de :

- Défis : challenge « marche à pied » avec récompense à la clef en fonction du kilométrage parcouru et/ou du nombre de jours marchés ou « 10 000 pas par jours pendant une semaine », challenge « à vélo », challenge « covoiturage, etc.
- Formations : séances de vélo-écoles, écoconduite, etc.
- Temps de rencontre, d'informations ou de retours d'expérience autour des mobilités alternatives notamment durant la semaine européenne de la mobilité, etc.
- Expérimentations (exemple : mettre en place des parcours pédestres pédagogiques entre 2 ou 3 sites de la Ville ou en accès à un arrêt de transport structurant).

Coordination de l'action : *DDU et appui DIC en appui*

Indicateur de suivi :

- Nombre d'évènements organisés et nombre de participants
- Nombre de formations organisées et nombre de participants



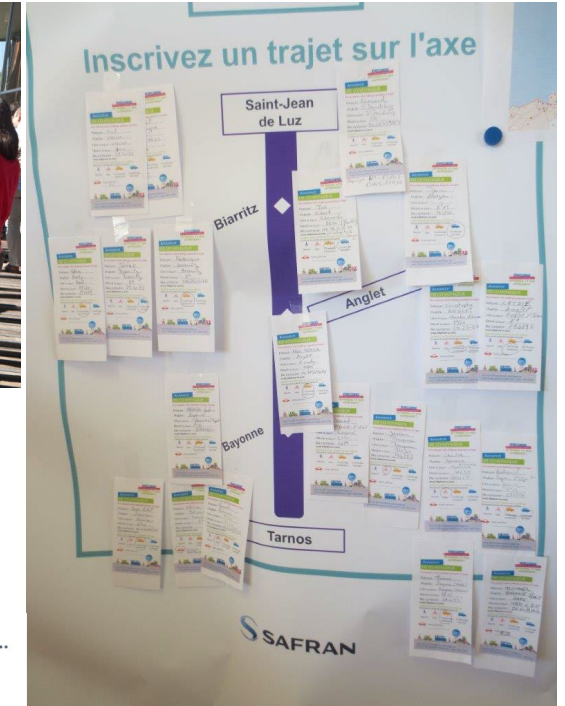
Exemple de « Speed Meeting Covoiturage »



Au siège comme en territoires, les collaborateurs qui soutiennent le [#DeveloppementDurable](#) par le [#covoiturage](#) [#velo](#) [#marchepied](#) sont accueillis par un petit déjeuner convivial 🍷🍌



8:29 AM · 6 juin 2019 · Twitter for Android



Exemple de « Speed Meeting Covoiturage » à Safran

Exemple de petit déjeuner convivial autour de la mobilité alternative organisé par l'entreprise Dynacité.

Action C.3 : Organiser régulièrement des animations sur la mobilité : sensibilisation, expérimentations, formations ...

Description de l'action	Budget	Pilote	Calendrier
<p>Proposer des initiations à la conduite électrique et à l'écoconduite Pour accompagner progressivement l'évolution de la flotte vers des véhicules électriques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ A court terme : dispenser des formations sur l'utilisation des véhicules électriques (en interne). ➔ A moyen terme : dispenser des formations sur l'écoconduite (via un prestataire extérieur) aux agents volontaires (pour exploiter toutes les possibilités de ces véhicules et les bons gestes à adopter). <p>Objectif : environ 20 agents par an, en priorité les services ayant un usage important des véhicules, et les utilisateurs du pool.</p>	A étudier (si possible intégration au budget formation de la collectivité)	DDU + DRU + Appui de la DIC/Odace	Court, moyen, long terme.
<p>Proposer des séances de vélo-école (remise en selle, perfectionnement) Cette mesure vise à dispenser des formations (via un prestataire extérieur) aux agents ayant recours au vélo/VAE pour se déplacer soit sur leur trajet domicile-travail soit professionnels pour les familiariser à ces modes et les aider à appréhender les situations à risque. Par ailleurs, ces formations pourraient être orientées vers la prise en main des nouveaux types de vélo : VAE, vélos cargo, etc. Ces formations devront inclure des aspects théoriques (rappel des équipements de base, prévention ...) et pratiques En complément de ces séances, il pourrait être envisagé des prêts temporaires de vélos aux agents ayant participer à ces séances pour tester l'utilisation régulière d'un vélo sur les trajets domicile-travail.</p>	Environ 2000 € pour 15 agents par an	DDU Appui de la DIC/Odace	Court, moyen, long terme.
<p>Proposer des évènements conviviaux autour de la mobilité (balade à vélo, challenge, rencontres entre covoitureurs, circuits à pied ...) Ces évènements pourront être organisés tout au long de l'année avec des moments forts lors de la semaine européenne de la mobilité par exemple.</p>	Temps humain : 2j par an Coût à étudier	DDU Appui de la DIC/Odace	Court, moyen, long terme.

Action C.4 : Constituer un "Comité vélo" : participation aux décisions, transmission d'information, contribution au Schéma des Mobilités Actives ...

Etat des lieux :

Lors de l'élaboration du Plan de Mobilité de la Ville, de fortes attentes sur le vélo ont été exprimées. Par ailleurs, un atelier spécifique sur la thématique du vélo a été organisé lors de la phase d'élaboration des pistes d'actions et a permis de mobiliser 9 participants.

Enfin, la Ville va lancer prochainement l'élaboration de son Schéma Directeur des Mobilités Actives (qui prendra la suite de son schéma des itinéraires cyclables de 2012) qui devrait permettre de définir les aménagements / infrastructures à déployer sur la commune mais également toutes les actions complémentaires en termes d'équipements, de services, de communication et d'animation. Cette étude sera réalisée en concertation avec les habitants mais les agents pourraient également avoir un rôle à jouer dans cette démarche collaborative.

Objectif(s) de l'action :

L'objectif de cette action est de poursuivre la dynamique engagée autour de la thématique du vélo en créant un groupe dédié sur ce sujet et permettant de faire le lien entre les agents et la direction.

Indicateur de suivi :

- Nombre de réunions de suivi organisées



Ateliers en phase 2 de l'élaboration du Plan de Mobilité d'Administration. Source : Iter, 2022.

Description de l'action	Budget	Pilote	Calendrier
<p>Comité vélo</p> <p>Cette action vise à créer un groupe d'agents volontaires qui se réunirait 2 fois par an environ et dont les missions seraient de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivre l'avancée des actions inscrites dans le Plan de Mobilité : en lien avec l'équipe projet, ▪ Participer aux réflexions en cours en lien avec le vélo : Schéma des Mobilités Actives notamment, ▪ Remonter d'éventuels points durs / difficultés rencontrées par les agents (éventuellement en devenant « groupe test » de l'application de signalement de la Ville « Tell My City »), ▪ Être des ambassadeurs du vélo auprès de leurs collègues. <p>Ce comité devra être mis en place dès la fin de l'accompagnement d'Iter et pourra s'appuyer par exemple sur les participants de l'atelier vélo en phase plan d'actions.</p>	<p>Temps humain essentiellement</p>	<p>DDU</p>	<p>Court, moyen, long terme.</p>

Synthèse des actions

Synthèse du pilotage interne

Axe	Intitulé de l'action	Direction(s) pilote
AXE A : Trajets domicile-travail	Action A.1 : Mettre en place le Forfait Mobilités Durables	DRH – CGR (+DDU en appui)
	Action A.2 : Répondre aux besoins des vélotafeurs en matière d'équipements des sites	DPB
	Action A.3 : Poursuivre le déploiement du télétravail	DRH / DIC - Odace (+DSI en appui)
AXE B : Trajets professionnels	Action B.1 : Formaliser les principes de déplacements professionnels et les modalités de prise en charge	DAF (+ DRH - SDCRH en appui)
	Action B.2 : Améliorer les conditions de recours à la visioconférence	DSI (+ DPB)
	Action B.3 : Favoriser le recours au vélo pour les déplacements professionnels	DRU/Garage municipal (+ DRH-DSCT et DDU en appui)
	Action B.4 : Optimiser la flotte automobile, et son utilisation	DRU/garage municipal (+ DPB et DI en appui)
	Action B.5 : Favoriser le recours aux transports en commun	DAF (+ DRH en appui)
AXE C : Communication, animation et concertation	Action C.1 : Animer le Plan de Mobilité Employeur en nommant une équipe responsable du suivi et de l'évaluation des actions	DDU + équipe projet
	Action C.2 : Créer et diffuser des supports de communication consacrés à la mobilité	DIC/Odace (+ DRH, DRU/garage, DDU en appui)
	Action C.3 : Organiser régulièrement des animations sur la mobilité : sensibilisation, expérimentations, formations ...	DDU (+ DRU + DIC/Odace en appui)
	Action C.4 : Constituer un "Comité vélo" : participation aux décisions, transmission d'information, contribution au Schéma des Mobilités Actives ...	DDU

Le tableau de bord de suivi (extrait)

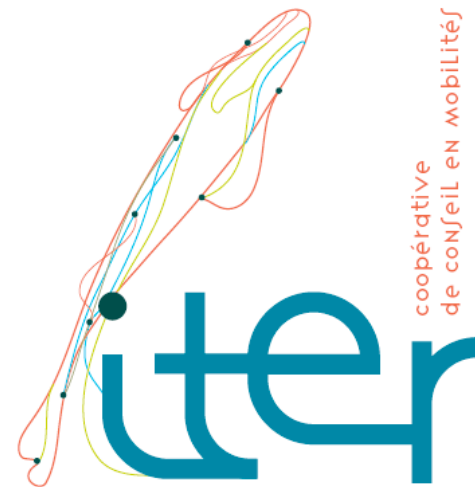
Axe	N° Action	Intitulé de l'action	Mesures	Pilote	CT (2023)				CT (2024)				MT (2025)				MT (2026)				LT (2026 ou +)				Calendrier (2022-2026)	Budget estimé (€ et tps humain)	Indicateurs	Niveau d'avancement (0-100%)	Statut	Remarques / points de vigilance
					T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4						
A - TRAJETS DOMICILE TRAVAIL	A1	Mettre en place le Forfait Mobilités Durables	Adopter le Forfait Mobilités Durables	DRH-CGR Appui de la DDU																				Court terme (2023-2024)	40K€ : 1ère année de mise en œuvre 65K€ : année 2026 215K€ au total sur 4 ans	- Nombre de bénéficiaires du FMD (distinguant : pratique covoiturage, usage du vélo / VAE) et évolution - Evolution des parts modales sur le trajet domicile-travail - Nombre de bénéficiaires de la prime vélo	0%	Non démarrée		
	A2	Répondre aux besoins des vélotafeurs en matière d'équipements des sites	Accroître les capacités de stationnement pour vélos sur l'ensemble des sites	DPB																				Court terme (2023-2024)	Environ 95 K€ pour les 3 sites principaux	- Evolution de la part modale vélo en global et par site	10%	En cours		
			Installer des bornes de gonflage et/ou réparation de vélo sur les principaux sites	DPB																				Moyen terme (2025-2026)	Environ 5 000 €	- Ratio place de stationnement vélo / nombre d'agents en global et par site	0%	Non démarrée		
			Permettre l'accès des vélotafeurs de la Tour aux douches de l'entresol, et aménager l'espace pour répondre à leur besoin (notamment en termes de casiers)	DPB																				Court terme (2023-2024)	A étudier	- Nombre de vélos stationnés en journée sur quatre semaines types (1 par saison) - Nombre de casiers / douches disponibles et évolution	0%	Non démarrée		
			Etudier la création de douches accessibles aux vélotafeurs supplémentaires à la Tour	DPB																				Moyen - long terme (2025-2026 ou au delà)	A étudier dans le cadre du projet global		0%	Non démarrée		
	A3	Poursuivre le déploiement du télétravail	Poursuivre la dotation en kits de télétravail (PC et tel portables, kit ergo)	DRH + DSI																			Court terme (2023-2024)	1000€/agent environ - 900€ pour le matériel informatique + 100€ pour le matériel ergonomique	- Evolution du recours au télétravail : nombre de jours télétravaillés / agents / année	10%	En cours			
			Former les encadrants pour réussir le management à distance	DRH - SDCRH																			Court, moyen, long terme.	Coût intégré au plan de formation de la collectivité	- Formations : nombre de formations dispensées / agents / an (sur les outils, les méthodes de travail à distance...)	0%	Non démarrée			
			Accompagner les encadrants pour réussir le management à distance (forum, supports de communication...)	DIC/Odace																			Court, moyen, long terme.	Coût intégré au budget de la communication		0%	Non démarrée			
			Etudier la possibilité de passer à 2 jours par semaine selon bilan de la 1ère année (clause de revoyure du dispositif actuel mis en place début 2022 au bout d'un an)	DRH																			Court terme (2023-2024)	Continuité du budget prévu pour la mise en place du télétravail (kits et formation)		0%	Non démarrée			
	B - TRAJETS PROFESSIONNELS	B1	Formaliser les principes de déplacements professionnels et les modalités de prise en charge	Formaliser les principes de déplacements professionnels et les modalités de prise en charge	DAF Appui de la DRH - SDCRH																			Court - moyen terme (2023-2026)	/	- Réalisation de la délibération cadre	10%	En cours		
		B2	Améliorer les conditions de recours à la visioconférence	Distribuer du matériel informatique et bureautique adapté	DSI																			Court - moyen terme (2023-2026)	A étudier		10%	En cours		
				Mutualiser les salles de réunion	DSI																			Court terme (2023-2024)	/		50%	En cours		
Proposer des notices d'utilisation des logiciels / équipements				DSI																			Court terme (2023-2024)	/		10%	En cours			
Proposer des formations à l'utilisation des outils de visioconférence et à l'animation de réunions à distance				DRH - SDCRH																			Court, moyen, long terme.	A intégrer au Plan de Formation	- Suivi de la réservation des salles de réunions - Nombre de salles équipées pour la visioconférence en global et par site	0%	Non démarrée			
Prendre en compte les besoins en espace(s) de coworking et en espace(s) confidentialité dans la conception du projet de réhabilitation/réaménagement de la tour (2022-2027)				DPB + DSI en appui																			Moyen - long terme (2025-2026 ou au delà)	A étudier dans le cadre du projet global		0%	Non démarrée			



Pauline MANAC'H

pauline.manach@ville-gennevilliers.fr

01 40 85 63 57



Hindee GOURY

hindee.goury@iternet.org

07 64 46 52 04

Céline BILLARD

celine.billard@iternet.org

07 84 94 61 06